



Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/44/782\*  
29 novembre 1989  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-quatrième session  
Point 60 de l'ordre du jour

INTERDICTION DE METTRE AU POINT ET DE FABRIQUER DE  
NOUVEAUX TYPES ET SYSTEMES D'ARMES DE DESTRUCTION  
MASSIVE : RAPPORT DE LA CONFERENCE DU DESARMEMENT

Rapport de la Première Commission

Rapporteur : M. Dimitris PLATIS (Grèce)

I. INTRODUCTION

1. La question intitulée "Interdiction de mettre au point et de fabriquer de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive : rapport de la Conférence du désarmement" a été inscrite à l'ordre du jour provisoire de la quarante-quatrième session conformément à la résolution 43/72 de l'Assemblée générale, en date du 7 décembre 1988.
2. A sa 3e séance plénière, le 22 septembre 1989, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire la question à son ordre du jour et de la renvoyer à la Première Commission.
3. A sa 2e séance, le 13 octobre, la Première Commission a décidé de tenir un débat général sur les points relatifs au désarmement qui lui avaient été renvoyés, à savoir les points 49 à 69 et 151. Les délibérations sur ces points se sont déroulées de la 3e à la 25e séance, du 16 octobre au 1er novembre (voir A/C.1/44/PV.3 à 25). Les projets de résolution portant sur ces points ont été examinés - et une décision prise - de la 26e à la 41e séance, entre les 2 et 17 novembre (voir A/C.1/44/PV.26 à 41).
4. Pour l'examen du point 60, la Première Commission était saisie des documents suivants :

\* Nouveau tirage pour raisons techniques.

a) Rapport de la Conférence du désarmement 1/;

b) Lettre datée du 18 avril 1989 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Arabie saoudite auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le Communiqué final de la dix-huitième Conférence islamique des ministres des affaires étrangères (session de la fraternité et de la solidarité islamiques), tenue à Riyad du 6 au 9 Cha'ban 1409 de l'hégire (13-16 mars 1989) (A/44/235-S/20600);

c) Lettre datée du 19 juillet 1989 adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Zimbabwe auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le Document final de la Conférence ministérielle du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés, tenue à Harare du 17 au 19 mai 1989 (A/44/409-S/20743 et Corr.1);

d) Lettre datée du 22 septembre 1989 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant les documents finals de la neuvième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement du Mouvement des pays non alignés, tenue à Belgrade du 4 au 7 septembre 1989 (A/44/551-S/20870).

## II. EXAMEN DES PROPOSITIONS

5. Aucune proposition n'a été soumise à l'examen de la Première Commission au titre du point 60 de l'ordre du jour.

-----

---

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-quatrième session, Supplément No 27 (A/44/27).